

Budget 2021

Note de présentation brève et synthétique

I. Le cadre général du budget

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

A noter, au cours de la préparation budgétaire et de l'élaboration du budget primitif, il est conseillé d'adopter une vision plus pessimiste sur les recettes et une vision optimiste sur les dépenses.

II. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux :

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement constatées au compte administratif 2020 s'élèvent à 3 023 955.60 dont **3 015 502.21 € correspondant aux recettes réelles** et 8 453.39€ correspondant aux recettes d'ordre.

En 2021, elles sont évaluées à **2 836 060.95 € correspondant aux recettes réelles**.

Les opérations réelles ont un impact direct sur la trésorerie, il s'agit d'encaissements et décaissements effectifs. Les opérations d'ordre n'ont pas de conséquences sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture : - elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement, - elles sont retracées en dépenses et en recettes, - et sont équilibrées.

| Recettes de fonctionnement | Réalisé 2019 | Réalisé 2020 | Prévisionnel 2021 | 2020/2021 |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|---------------|
| Atténuations de charges | 2 461.24 € | 1 035,08 € | 0,00 € | -100,00% |
| Produits des services, du domaine et ventes diverses | 242 212.44 € | 169 708,25 € | 166 670,00 € | -1,79% |
| Impôts et taxes | 2 197 288.77 € | 2 304 242,45 € | 2 280 889,95 € | -1,01% |
| Dotations, subventions et participations | 157 711.71 € | 170 660,58 € | 90 341,00 € | -47,06% |
| Autres produits de gestion courante | 348 801.33 € | 325 419,17 € | 293 160,00 € | -9,91% |
| Produits exceptionnels | 28 720.47 € | 44 436,68 € | 5 000,00 € | -88,75% |
| Total des recettes réelles de fonctionnement | 2 977 195.96 € | 3 015 502,21 € | 2 836 060,95 € | -5,95% |

A – chapitre 13 : atténuations de charges. Il s'agit du remboursement des indemnités journalières remboursées par la caisse d'assurance maladie pour les personnels non titulaires. Si des personnels sont en arrêt en cours d'année, ce compte pourra évoluer.

B – Chapitre 70 : Produits des services. Celui-ci comprend les recettes liées au cimetière, aux redevances d'occupation du domaine public, aux produits des services (médiathèque, repas à domicile, périscolaire et extrascolaire). L'impact de la crise sanitaire se fait ressentir sur les redevances culturelles et périscolaires (fermeture de la médiathèque, fermeture des écoles et des accueils de loisirs, baisse des fréquentations...). Si l'on compare les années 2019 et 2020, les recettes périscolaires sont en baisse de 28%, celles de la médiathèque de 51%. Pour l'année 2021, les prévisions restent très prudentes.

C – Chapitre 73 : Impôts et taxes. Celui-ci comprend les recettes liées aux impôts TH, TF, TFNB, l'attribution de compensation versée par la CCOB (Communauté de Communes de l'Orée de la Brie), la taxe sur l'électricité et les droits de mutation.

En ce qui concerne les impôts, le Conseil Municipal **reconduit les taux pour l'année 2021.**

Il est toutefois à noter :

▶ *Une baisse des bases d'imposition :*

| | Bases 2020 | Bases 2021 | Évolution |
|-----|------------|------------|-----------|
| TH | 7 386 601 | 7 248 613 | -1,87% |
| FB | 5 072 243 | 5 134 000 | 1,22% |
| FNB | 45 000 | 44 000 | -2,22% |

▶ *La poursuite de la mise en œuvre de la réforme de la suppression de la taxe d'habitation.*

En ce qui concerne la taxe d'habitation sur les résidences principales, le produit est perçu par l'Etat en lieu et place des communes. Il n'y a plus de taux à voter. Celui de 2019 s'applique automatiquement soit 8.44%. En ce qui concerne la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), le transfert de la part départementale aux communes suppose qu'en 2021, la commune délibère sur la base d'un taux de référence **égal à la somme du taux communal fixé**

par le conseil municipal et du taux départemental de TFPB de 2020. Le taux de référence pour 2021 passe à 28.42 % soit 12.05% du taux communal reconduit + 16.37% du taux départemental. En termes de produit fiscal, un système de redistribution est mis en place pour prélever les communes surcompensées (comme Varennes-Jarcy) et redistribué aux communes sous-compensées. Le produit fiscal attendu en 2021 est égal à celui de 2020.

L'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes de l'Orée de la Brie après passage à la fiscalité professionnelle unique est reconduite pour 817 768.95 €.

En ce qui concerne les droits de mutation, le Conseil Départemental délibérera en juillet. Une recette minimale est inscrite au budget.

D – Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations. La commune n'a aucune marge de manœuvre sur ces recettes.

Ce chapitre comprend les dotations, les subventions. Côté dotation, il ne reste que la dotation de solidarité rurale d'un montant de 25 345€. La commune ne perçoit plus aucune dotation forfaitaire. Les autres recettes concernent une subvention de la Région pour le dépistage COVID organisé par la commune, les recettes de la CAF pour les accueils de loisirs, le fonds de compensation de la TVA sur des travaux d'entretien des bâtiments communaux.

En ce qui concerne l'aide aux accueils de loisirs, la crise sanitaire a eu son impact naturellement. Mais l'Etat a compensé l'ouverture exceptionnelle d'août 2020 par une subvention de 19000 €. Cette aide n'est pas reconduite pour l'instant. Enfin, au cours de l'année 2021, la commune doit renouveler son Contrat Enfance Jeunesse. Les recettes de la CAF seront complétées dans le cours de l'année.

La comparaison des recettes sur les 3 exercices affiche une baisse conséquente. Celle-ci résulte des éléments susmentionnés mais également des recettes que perçoit ponctuellement la commune après réalisation de travaux d'enfouissement. Sur ce dernier point, aucun versement n'interviendra en 2021.

E – Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante. Ce chapitre comprend les recettes des locations des locaux commerciaux, d'habitation et de salles. Celui-ci est impacté par la crise sanitaire : annulation des loyers des commerces fermés et annulation de toutes les locations de salle. En 2020, la perte financière a été de 27%. Pour 2021, les prévisions restent très prudentes puisque les locations de salle ne peuvent reprendre à l'heure actuelle.

Il comprend également une indemnité versée par le SIVOM au titre de l'occupation du territoire et quelques recettes générées par les outils de communication (encarts dans le guide municipal).

F – Chapitre 77 : Produits exceptionnels. Ce sont des remboursements de sinistres ou des avoirs.

2 - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement constatées au compte administratif 2020 s'élèvent à 2 438 058.12 dont 2 359 725.80 € correspondant aux dépenses réelles et 78 332.32€ correspondant aux dépenses d'ordre.

En 2021, elles sont évaluées à 2 951 660.67 € dont 2 607 277.06 € correspondant aux dépenses réelles, 344 383.61 € correspondant aux dépenses d'ordre.

Les dépenses sont évaluées de manière maximale. Elles se réalisent ensuite en fonction de l'avancement des projets et des procédures. De ce fait, les autorisations ne sont jamais mobilisées à 100%.

En 2020, le budget a été voté tardivement en juin. Avant ce vote, il avait fait l'objet d'une première révision afin de tenir compte des premiers impacts de la crise sanitaire. Malgré cela, les crédits prévus au titre de 2020 ont été annulés pour 200 872.84 € (annulation des manifestations, report de prestations etc...)

| Dépenses de fonctionnement | Réalisé 2019 | Réalisé 2020 | Prévisionnel 2021 | 2021/2020 | 2021/2019 |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------|--------------|
| Charges à caractère général | 927 963,42 | 720 342 | 940 753,31 | 30,60% | 1,76% |
| Charges de personnel et frais assimilés | 1 045 318,27 | 1 082 021,90 | 1 063 252,00 | -1,73% | 1,72% |
| Atténuations de produits | 292 705,00 | 287 390 | 342 202,00 | 19,07% | 16,91% |
| Autres charges de gestion courante | 170 085,75 | 172 254 | 171 496,06 | -0,44% | 0,83% |
| Charges financières | 94 618,89 | 90 002,64 | 82 334,56 | -8,52% | -12,98% |
| Charges exceptionnelles | 4 186,00 | 7 715 | 7 239,13 | -6,17% | 72,94% |
| Total dépenses réelles de fonctionnement | 2 534 877,34 | 2 359 725,80 | 2 607 277,06 | 10,49% | 2,86% |

A : Chapitre 11 : les charges à caractère général. Ces charges correspondent à la vie courante de la collectivité : achats divers, eau, électricité, gaz, carburant, locations, entretien de terrains, de bâtiments et de réseaux, assurances, les honoraires divers, les frais d'affranchissement, de communication, les concours divers...

B – Chapitre 12 : les charges de personnel comprennent les salaires, charges, médecine du travail, cotisations aux organismes de formation et centre national d'action sociale. Ces dépenses concernent pour 36% le périscolaire, 31% l'administration générale, 26% les services techniques, 7% les autres secteurs (police et culture).

En 2020, les équipes ont quelque peu évoluées : suppression d'un poste de coordination scolaire technique, renfort des équipes périscolaires notamment pour la mise en œuvre des protocoles sanitaires. La commune emploie 26 personnels.

C – Chapitre 14 : Atténuations de charges. Ces dépenses sont imposées à la commune au titre soit de la loi SRU, soit de la péréquation. En 2021, la commune n'ayant plus de dépenses déductibles à présenter à l'Etat, le prélèvement SRU pour absence de logements sociaux fait son retour pour 54 000€.

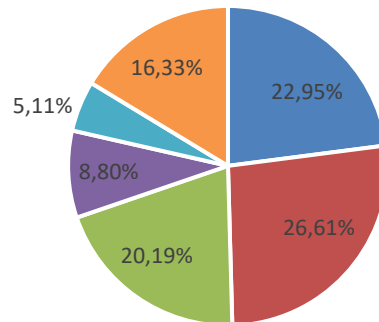
D – Chapitre 65 : Autres charges de gestion courantes. Il s'agit des indemnités élus, des formations élus, des contributions aux organes regroupés (forfait salage du sivom), des subventions aux budgets annexes (caisse des écoles, ccas) et des subventions versées aux associations.

E – Chapitre 66 : Charges financières. Il s'agit du paiement des intérêts de la dette.

F – Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : il s'agit de remboursement de frais de réservation de salle suite aux annulations durant la crise sanitaire.

Le budget 2021 est sensiblement identique à celui de 2019 espérant un retour à une vie normale.

les dépenses de fonctionnement par secteur



- vie scolaire/jeunesse (achats , prestations, transports, personnels)
- Entretien du patrimoine communal (bâtiments, voirie, espaces verts, personnel)
- Fonctionnement des services (achat, locations, informatique, affranchissement , copieurs, véhicules, personnels)
- Vie locale (manifestations, communication)
- Charges liées aux moyens humains mobilisés pour la vie locale (services mutualisés, élus, honoraires extérieurs)
- charges financières (intérêt de la dette et prélèvement)

III - L'autofinancement :

L'autofinancement se compose :

Des dotations aux amortissements : 36 151.70 €

Du virement à la section d'investissement : 308 231.91 €

De l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 : 115 599.72 €

Soit un total de 459 983.33.

IV La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Pour mémoire, l'année 2020 s'est caractérisée par :

- Le second paiement de l'acquisition de la Feuilleraie et de terrains ENS pour 631 238.70 €.
- La construction de la maison des assistantes maternelles pour 565 011.89 € (et 21344.76 en reste à réaliser)
- L'aménagement du RDC de la Feuilleraie en ERP pour 311 573.91 € (et 272 853.34 en reste à réaliser)
- Le déploiement de la vidéo protection pour 154 316.73 € (64 611.40 en RAR)
- La fin des travaux Boieldieu et reprise Centre Village pour 133 590 €

Pour financer ce programme, la commune a mobilisé des subventions (19.4% des RI), ses réserves (37.9%), et a emprunté pour 41.9% des recettes d'investissement.

1 - Les recettes d'investissement

Deux types de recettes coexistent: les recettes dites patrimoniales telles que les recettes en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissements retenus.

Les recettes d'investissement mobilisées pour financer les investissements comprennent :

- le virement de la section de fonctionnement
- les recettes propres (FCTVA, taxe d'aménagement, subventions)
- les excédents capitalisés
- l'emprunt

| Recettes d'investissement | RAR 2020 | Inscriptions nouvelles |
|--|---------------------|------------------------|
| Subventions d'investissement | 80 141.22 | 619 127.00 |
| Emprunts et dette | 0.00 | 586 024.74 |
| Fctva | 0.00 | 164 301.00 |
| Dépôts et cautionnements | 0.00 | 1 500.00 |
| Produit des cessions d'immobilisations | | 6 000.00 |
| Immobilisations en cours | | 40000 |
| Excédents de fonctionnement capitalisés | 0.00 | 499 537.02 |
| Total des recettes réelles | 182 825.17 | 1 891 489.76 |
| Virement de la section de fonctionnement | 0.00 | 308 231.91 |
| Op d'ordre | | 36 151.70 |
| Total des recettes d'investissement | 2 316 014.59 | |

Parmi les subventions dont le versement est attendu en 2021 : 220 000€ pour les travaux intérieurs de la Feuilleraie, 100 000 € Pour l'acquisition de la Feuilleraie, 273 000€ pour le parking des Aufrais ainsi que le solde des subventions octroyées pour les opérations engagées (vidéo protection etc...).

Un nouvel emprunt est positionné. Il est probable qu'il ne soit pas mobilisé. La vente du terrain près du cimetière devant se concrétiser dans le cours de l'année, la recette se substituera à l'emprunt.

2. Les dépenses d'investissement

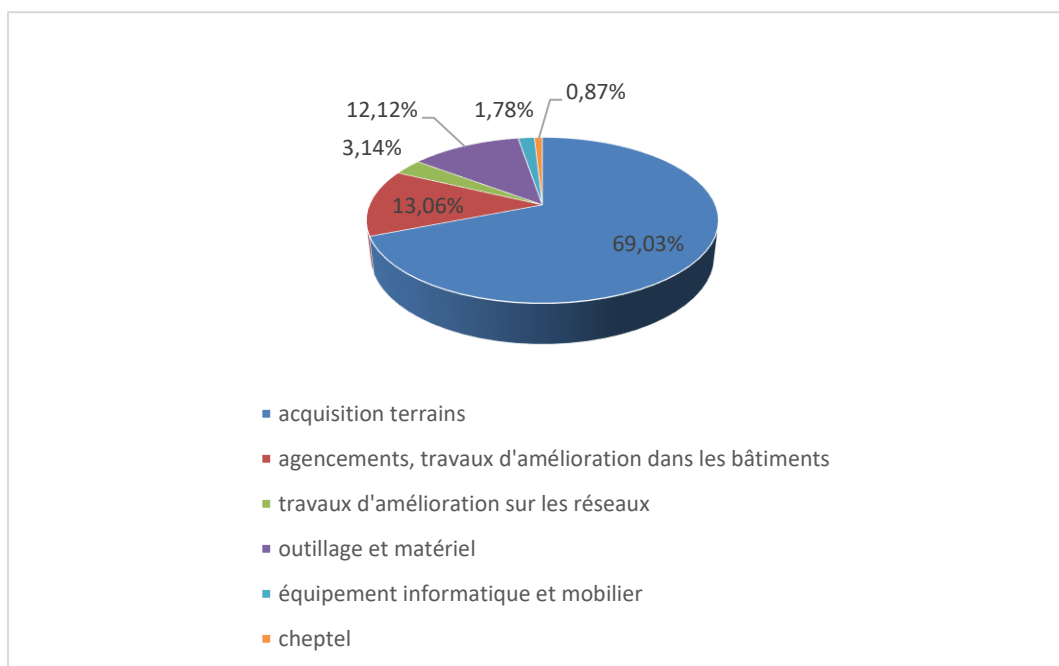
Il s'agit de toutes les dépenses d'investissement faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Elles se composent du remboursement des emprunts en capital, des immobilisations corporelles et en cours.

| Dépenses d'investissement | RAR 2020 | Inscriptions nouvelles |
|-----------------------------------|-------------------|------------------------|
| Immobilisations incorporelles | 3588 | 12000 |
| Immobilisations corporelles | 12 645.98 | 916 268.26 |
| Immobilisations en cours | 362 475.34 | 441 667.04 |
| Emprunts et dettes | | 366 401.05 |
| Total des dépenses réelles | 378 709.32 | 1 736 336.35 |
| Op d'ordre | | |

| | |
|-------------------------------------|--------------|
| Solde d'exécution 2020 | 200 968.92 |
| Total des dépenses d'investissement | 2 316 014.59 |

A: Chapitre 20 - Les immobilisations corporelles: Elles comprennent l'acquisition d'une application mobile interactive pour informer, signaler et la réalisation d'un atlas de la biodiversité.

Chapitre 21 : immobilisations corporelles. Les dépenses comprennent les achats de terrains, les frais de géomètre, la signalisation, le matériel des services techniques, des achats divers pour les bâtiments ou pour les manifestations.

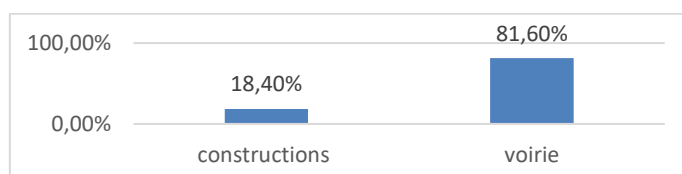


Parmi ses opérations : le paiement de la 3^e tranche d'acquisition de la feuilleraie, la transformation des vestiaires du stade en salle polyvalente, la rénovation du sol de l'aire de jeux, le passage en LED des éclairages intérieurs du gymnase, l'aménagement du bureau de police en mairie, l'achat d'un tracteur pour les services techniques, le renouvellement de matériels à la cantine, le renouvellement de décors de Noël, l'achat d'animaux pour la ferme d'animation etc...

B- Chapitre 23 : immobilisations en cours.

Les dépenses comprennent

- Le solde des dépenses de la maison des assistantes maternelles de la rénovation de la Feuilleraie.
- Le solde des dépenses de vidéoprotection
- Une nouvelle opération de voirie est intégrée: l'aménagement d'un parking paysager complémentaire chemin des Aufrais.



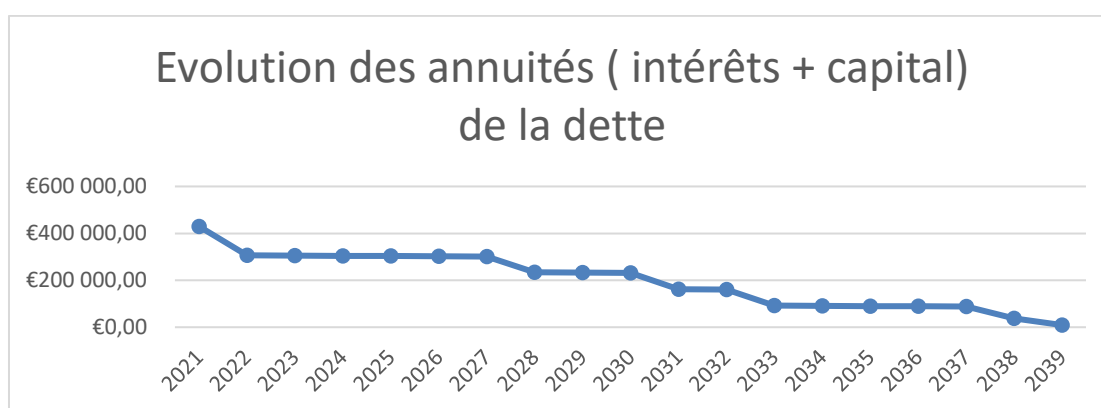
Les dépenses d'équipement représentent 78.89% des dépenses d'investissement. Les dépenses financières (remboursement du capital de la dette) représentent 21.11%.

V - La dette :

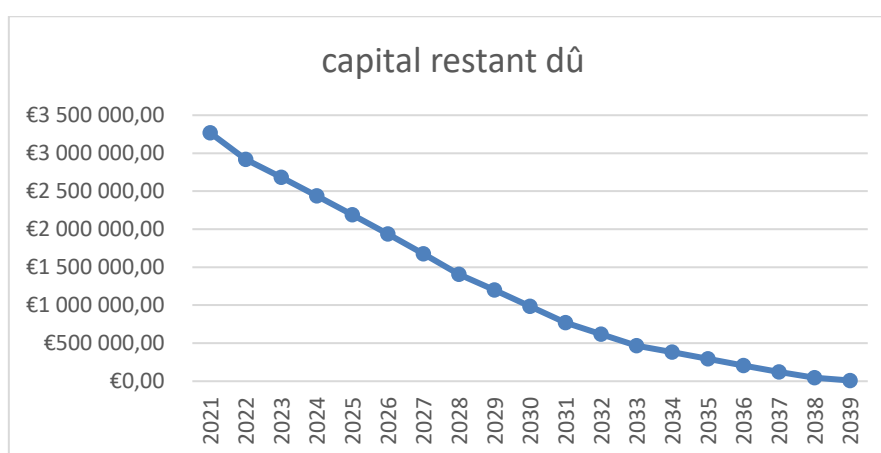
Des cessions de terrains ont été décidées, lors de leurs réalisations, les recettes seront injectées dans le budget lors d'une décision modificative. De même toutes les recettes de fonctionnement supérieures ou nouvelles notifiées dans l'année amoindriront ce recours à l'emprunt. Enfin, les procédures de mises en concurrence prennent du temps et il est probable que certains projets soient reportés sur un exercice suivant.

Etat de la dette au 31/12/2020 :

* évolution des annuités par année



* Evolution du capital restant au 31/12



VI Quelques indicateurs sur la santé financière de la commune

1 – le taux d'épargne brute :

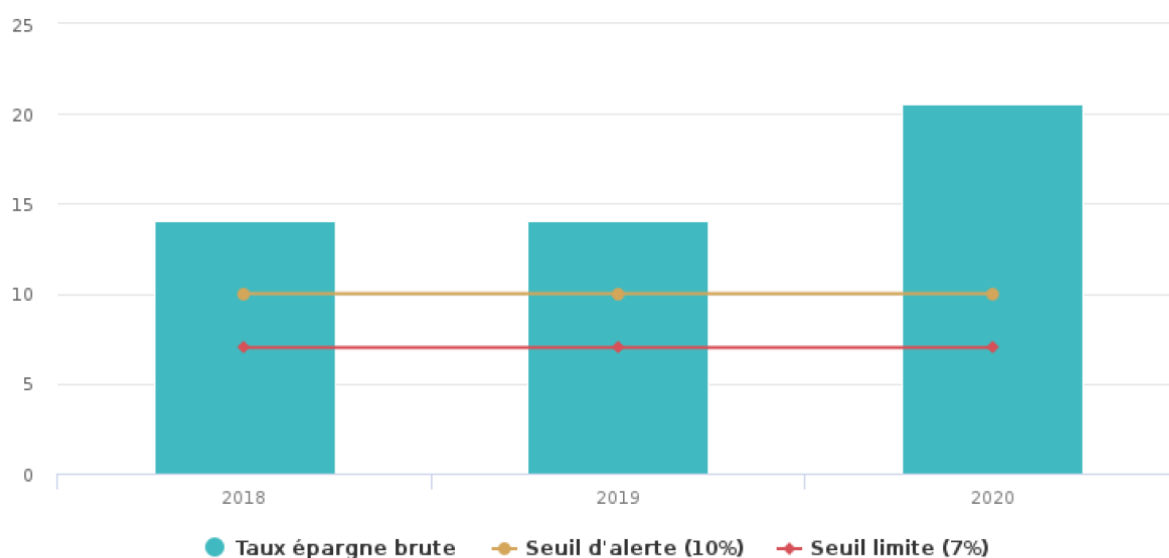
Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la collectivité en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la collectivité ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'une collectivité française se situe aux alentours de 13% en 2019 (*note de conjoncture de la Banque Postale 2019*).

Taux d'épargne brute de la collectivité et seuils d'alerte



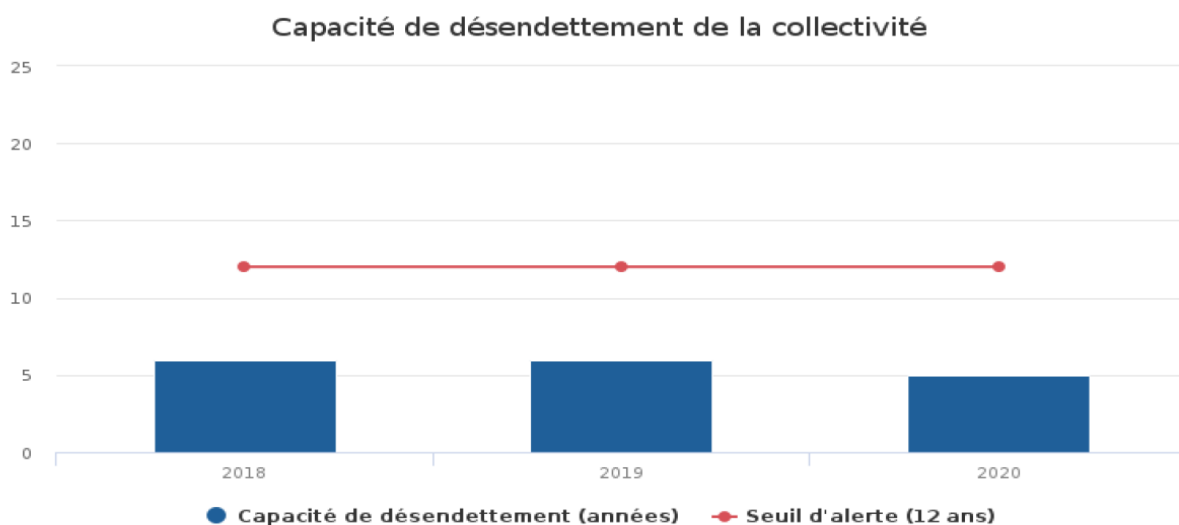
Épargne nette

2 – la capacité de désendettement :

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la collectivité, notamment au niveau des établissements de crédit.

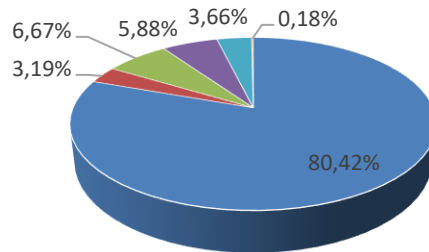
Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situe aux alentours de 8 années en 2019 (note de conjoncture de la Banque Postale 2019).



Vi Les données synthétiques du budget

➤ *La section de fonctionnement*

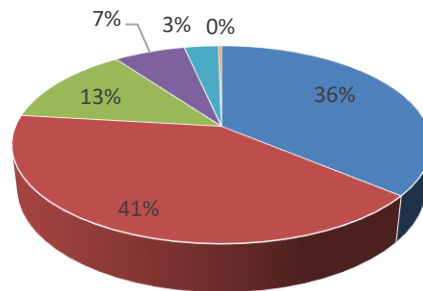
Recettes Réelles de fonctionnement 2021: 2 806 060



- impôts et taxes 2 280 889€
- dotations et participations 90 341 €
- autres produits de gestion courante 189 260 €
- produits des services 166 670 €
- revenus des immeubles 103 900 €
- produits exceptionnels 5000 €

| Récapitulatif recettes de fonctionnement | |
|---|---------------------|
| Recettes réelles | 2 836 060.95 |
| Résultat reporté 2020 | 115 599.72 |
| Total | 2 951 660.67 |

Dépenses réelles de fonctionnement 2021: 2 607 277 €

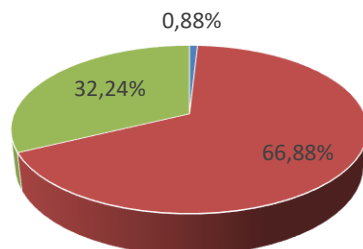


- charges à caractère général 940 753 €
- charges de personnel 1 063 252 €
- atténuations de produits 342 202 €
- autres charges de gestion courante 171 496 €
- charges financières 82 334 €
- charges exceptionnelles 7 239 €

| Récapitulatif dépenses de fonctionnement | |
|---|---------------------|
| Dépenses réelles | 2 607 277.06 |
| Dépenses d'ordre | 344 383.61 |
| Total | 2 951 660.67 |

➤ **la section d'investissement:**

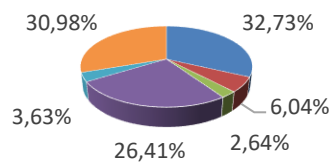
Dépenses d'équipement 2021: 1 369 935



- immobilisations incorporelles 12 000 €
- immobilisations corporelles 916 268 €
- immobilisations en cours 441 667 €

| Récapitulatif dépenses d'investissement | |
|---|---------------------|
| Dépenses d'équipement | 1 369 935.60 |
| Dépenses financières | 366 401.05 |
| Restes à réaliser 2020 | 378 709.32 |
| Solde d'exécution 2020 | 200 968.92 |
| Total | 2 316 014.59 |

Recettes réelles d'investissement



- subvention 619 627 €
- fctva 114 301 €
- taxe aménagement 50 000€
- excédent capitalisés 499 357€
- divers 22 500
- emprunts 586 024 €

| Récapitulatif recettes d'investissement | |
|---|---------------------|
| Recettes réelles d'investissement | 1 891 489.76 |
| Recettes d'ordre | 344 383.61 |
| Reste à réaliser | 80 141.22 |
| Total | 2 316 014.59 |